

REGLEMENT DU "CONCOURS INTERNATIONAL CAMBRA ROMÀNICA" - 2023

1. PRESENTATION

Le "CONCOURS INTERNATIONAL CAMBRA ROMÀNICA" est une réunion de groupes de musique de chambre de toutes nationalités qui vise à promouvoir la pratique musicale tout en encourageant la culture musicale et interprétative des plus jeunes.

Il célébrera sa cinquième édition les 20 et 21 mai 2023 à l'Auditorium du Palau de Gel de Canillo, Andorre.

2. PARTICIPANTS

Le concours s'adresse aux ensembles de musique de chambre instrumentaux et/ou vocaux. Les groupes de 2 à 8 membres peuvent participer, sans restriction d'âge.

3. CATEGORIES

Trois catégories sont établies :

- .- **CATEGORIE PICCOLO** : participants nés après 2009, inclus. L'inscription est gratuite.
- .- **CATEGORIE DE BASE** : participants nés entre 2008 et 2005, inclus. L'inscription coûte 20 € par groupe.
- .- **CATEGORIE AVANCEE** : participants nés avant l'an 2004, inclus. L'inscription coûte 60 € par groupe.

Dans le cas où un groupe est composé de musiciens des deux catégories, le groupe participera à la catégorie à laquelle appartient la majorité de ses membres, ou à la catégorie au choix du groupe, si le nombre de membres de l'une et de l'autre catégorie est identique.

Toute formation peut choisir de postuler dans la catégorie avancée, même si elle répond aux critères pour postuler dans la catégorie de base ou piccolo.

En cas de nécessité, l'organisation fera un choix des groupes sur la base du dossier d'inscription et du niveau des œuvres présentées, en sélectionnant ceux qu'elle considère comme les meilleurs de chaque catégorie, ainsi que s'ils ont déjà participé à des éditions précédentes.



4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 24 avril 2023, à minuit.

Pour vous inscrire, vous devez envoyer la documentation suivante à l'adresse électronique de concurs@amicscambraromanica.ad :

- .- Formulaire d'inscription, obtenu sur le site www.amicscambraromanica.ad/inscripciones ,
- .- Copie scannée ou photo du document d'identité ou du passeport de chaque membre,
- .- CV résumé de la formation (maximum 250 mots) avec une photo de groupe,
- .- Copie de la partition générale des œuvres présentées.

Une fois la documentation et les groupes participants reçus et validés, un lien de paiement pour les droits d'inscription sera envoyé. Celui-ci doit être effectué avant la date du concours.

Seules des œuvres publiées et de style conforme (de la renaissance à la musique contemporaine) aux directives du cycle Cambra Romànica peuvent être soumises. Le jury évaluera si des modifications du programme peuvent être acceptées après la soumission de l'inscription.

5. CONCOURS

Le concours comportera deux phases, la PHASE ELIMINATOIRE et la PHASE FINALE.

L'ordre de passage de la phase éliminatoire sera communiqué, avec des instructions complètes, dans les jours précédant le concours. L'ordre de passage de la phase finale sera établi par le jury du concours.

La catégorie Piccolo aura une seule représentation qui aura lieu le samedi 20 mai.

.- PHASE ELIMINATOIRE, le 20 mai 2023, Palau de Gel de Canillo, Andorra.

Au moment de la clôture des inscriptions, un document sera envoyé aux groupes participants avec les horaires des performances et les informations précises du concours.

Conformément à l'ordre de passage, les candidats interpréteront un programme au choix suivant le dossier d'inscription, d'une durée maximale de 15 minutes.

À la fin de cette phase, le jury annoncera les finalistes qui auront accès à la phase finale.



.- PHASE FINALE, le 21 mai 2023, Palau de Gel de Canillo, Andorra.

Elle se déroulera le dimanche matin également en deux tours, en commençant par la catégorie de BASE et suivie par la catégorie AVANCEE. L'ordre de passage sera déterminé par le jury.

Les finalistes interpréteront un programme au choix suivant le dossier d'inscription, d'une durée maximale de 20 minutes.

6. JURY

Le jury sera composé de personnalités du monde de l'interprétation et de la pédagogie de la musique de chambre andorran et international. Sa composition sera annoncée avant le début du concours sur le site www.amicscambraromanica.ad.

7. PRIX

CATEGORIE PICCOLO

1er prix : Diplôme et cadeau

2ème prix : Diplôme et cadeau

Prix du public.

CATEGORIE BASE

1er prix : 400 € et diplôme, avec l'option, si le jury et l'organisation le considère, de présenter un concert (rémunéré) à la Cambra Romanica.

2ème prix : 200 € et diplôme.

Prix du public.

CATEGORIE AVANCEE

1er prix : 3.000 €, diplôme et offre de présenter deux concerts (rémunérés).

2ème prix – GrandValira : 1.000 €, diplôme et offre de présenter un concert (rémunéré).

3ème prix : 500 € et diplôme.

Prix du public.

Le Prix du public sera indiqué sur le diplôme des gagnants. Tous les prix seront soumis aux retenues fiscales légalement établies. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un prix. De même, il peut accorder "ex aequo" certains prix, en répartissant le montant du prix à parts égales.



8. FRAIS

FRAIS D'HÉBERGEMENT

L'organisation prendra en charge les frais d'hébergement des participants qui en feront la demande, au camp d'été AINA à Canillo (www.aina.ad) pour les nuits du vendredi et samedi 19 et 20 mai. Cela doit être indiqué sur le formulaire d'inscription.

9. ORGANISATION DU CONCOURS

L'association AMICS DEL CAMBRA ROMÀNICA est chargée de l'organisation du Concours International CAMBRA ROMANICA, ainsi que de la résolution des problèmes et des questions qui pourraient surgir.

10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'organisation mettra un piano à la disposition des groupes qui en auront besoin.

Le gagnant du 1er prix de la catégorie AVANCEE de l'année précédente ne sera pas autorisé à se présenter.

Tous les membres d'un groupe doivent participer à l'ensemble du programme.

Aucun participant ne peut faire partie de plus d'un groupe, sauf si le groupe est composé de 3 membres ou plus (et une seule personne se répète). L'association se réserve le droit d'évaluer cet aspect au moment de l'inscription.

L'accès public sera autorisé pendant les auditions.

En se présentant au concours, les participants acceptent de transférer leurs droits d'image et de son à l'association afin que les auditions puissent être enregistrées par l'organisation du concours dans le but d'être retransmises en direct et différé puis utilisées ultérieurement par les canaux de diffusion de l'association, à toutes fins qu'elle considérera utiles.

Les décisions du jury seront sans appel.

